



COUPE DES CLUBS

RÈGLEMENT INTERNE :

Afin d'avoir une meilleure représentation de notre Club lors de la phase finale de la Coupe des Clubs, les 14 tournois seront répartis tout au long de l'année certains lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi.

Les adhérents trouveront l'information sur l'agenda du Club, accessible sur notre site « avaricumbridgebourges.fr » et sur les panneaux d'affichage au Club.

De plus un encart sur l'écran du Club donnera au moins une semaine en avance la date du prochain tournoi comptant pour la Coupe des Clubs.

Extrait du Règlement FFB :

1- Inscription des paires :

Toute paire est inscrite de fait à la phase qualificative de la Coupe des Clubs, dans la même configuration, dès qu'elle a participé à au moins 6 tournois de qualification dans la même composition et dans le même club. Cependant, un joueur peut participer à la Coupe des Clubs dans plusieurs clubs et/ou avec plusieurs partenaires différents.

Au moins l'un des membres de la paire doit avoir pris sa licence ou être adhérent dans le club où la paire concourt pour la Coupe des Clubs.

Pour pouvoir se qualifier pour la phase finale, chaque paire devra avoir joué au moins 6 des 14 tournois organisés par le club.

Pour l'équité, en régularité et pour les simultanés, il est très fortement recommandé sauf cas de force majeure, d'équilibrer les lignes NS et EO à l'aide du logiciel FFBClubNet.

La paire inscrite concourt dans la série du joueur de plus fort indice. Pour cette phase, les points d'expert des tournois de régularité (hors simultanés) seront doublés.

Bien que qualificatif à une finale dotée comme une épreuve fédérale, le tournoi de régularité reste accessible à tout joueur admis par le club, qu'il ait l'intention ou non de participer à cette phase qualificative.

Lors de la phase qualificative, les droits de table sont ceux en vigueur dans le club pour un tournoi de régularité ; ils ne peuvent être majorés au seul motif qu'il s'agit d'un tournoi de la Coupe des Clubs.

2- Établissement du nombre de paires qualifiées par club :

Dans chaque club, toutes les paires ayant joué au moins 6 séances pourront être qualifiées pour la Finale Nationale de la Coupe.

Les paires qualifiées représenteront le club dans lequel elles ont joué à condition que l'un des membres de la paire soit licencié ou adhérent dans le club.

3- Mode de qualification des paires (à l'attention des directeurs de compétition) :

Les qualifications se feront au fur et à mesure de l'achèvement de la phase qualificative dans les clubs.

Si un joueur est déjà inscrit pour la phase finale et qu'il se qualifie (avec le même partenaire ou un autre) dans un autre centre, cette nouvelle qualification n'est pas prise en compte sauf à supprimer au préalable la 1ère qualification via le directeur des compétitions du comité.

En cas de forfait pour la Finale Nationale de la Coupe des Clubs, le repêchage est limité aux 4 premières paires non qualifiées de chaque série. La gestion des repêchages se fera par les clubs qui en informeront le directeur de compétition du comité.

Responsable du classement interne du club Avaricum : **Bruno BARRATAULT.**